UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur
66130 ILLE SUR TET
Tél. : 04 68 50 22 08
Courriel : ucic66@gmail.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2026
REUNION DU 03 FEVRIER 2026

Objet : Vote du budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois février à dix-huit heures, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Marc SIMON, syndic est désigné secrétaire de séance.

Présents : MM. BRUZY Didier, COLCHERO José, MAILLOLS Pascal, MARTY Marc et SIMON Marc, syndics titulaires, MME. REIG Jean et SANCHEZ Cédric, syndics suppléants.

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2026.

BUDGET PRIMITIF 2026
UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
605	Achat de matériel	2 500,00	70686	Redevances rôle Corbere	159 975,00
60611	Eau et assainissement	200,00	70688	Autres prestations de serv.	65 700,00
60612	Electricité	1 600,00		Redevances rôle Ille	109 522,00
60622	Carburants	5 000,00	75888	Ajustement SIP	
60623	Alimentation	1 000,00			
60636	Vêtements de travail	1 000,00			
6064	Fournitures admin.	2 000,00	OO2	Excédent de fonctionnement cumulé	9 046,01
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00			
611	Contrat prestation service	1 000,00			
613	Location	4 000,00			
61551	Matériel roulant	3 000,00			
61558	Entretien bien mobilier	500,00			
6156	Maintenance informatique	5 100,00			
6168	Primes d'assurances	4 500,00			
622	Honoraires (maj cadastre)	1 200,00			
623	Publicité, relation publique	2 800,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	10 000,00			
6281	Concours divers (open ij)	550,00			
6288	Décheterie	500,00			
	TOTAL CHAP 11	48 450,00			
6411	Personnel titulaire	207 000,00			
6413	Personnel non titulaire				
6450	Cotisations Sociales	88 500,00			
	TOTAL CHARGES SALARIALES	295 500,00			
65888	Autres charges	293,01			
	TOTAL	293,01			
	TOTAL	**344 243,01**		TOTAL	**344 243,01**

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
	TOTAL	**0,00**		TOTAL	**0,00**

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- **Valide le budget primitif 2026 ;**

- **Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,
Didier BRUZY